

avaient une moyenne de plus de 5,000 h.p., mais il n'existait que 38 turbines à vapeur, confinées à 20 usines; par contre, les 641 turbines hydrauliques avaient une capacité dépassant 3,500 h.p.

La majorité des usines fonctionnant à la vapeur ne fournissent de l'électricité que pour l'éclairage; elles emploient le combustible le moins coûteux qu'elles peuvent se procurer, généralement de la houille locale. Dans les provinces des Prairies on se sert du lignite pour les machines à vapeur, de la gazoline, du mazout et du gaz générateur pour les moteurs.

En 1923, on a dénombré 262 moteurs dans les usines électriques dont 144 ou plus de 50 p.c., dans la Saskatchewan, 50 dans l'Alberta et 16 dans le Manitoba.

Pendant l'année 1923, les usines à combustible ont produit toutes ensemble 158,023,000 kilowatt-heures, en consommant pour \$2,638,888 de combustible, la dépense moyenne étant de 1.67c. par kilowatt-heure; mais cette production était inférieure à 2 p.c. du total, les usines hydrauliques ayant fourni plus de 98 p.c. La machinerie auxiliaire des usines hydrauliques a consommé du combustible évalué à \$680,064, mais on ignore sa part exacte dans la production.

On trouvera dans le tableau 7 la répartition, par provinces, de la génération de l'électricité pendant les années 1921, 1922 et 1923. En cette dernière année, plus de 85 p.c. du total était fourni par les provinces d'Ontario et de Québec, plus industrialisées que les autres. On verra par le tableau 9 que le courant exporté pendant l'exercice 1924 était de 1,400,231,340 kilowatt-heures, soit environ 17 p.c. du volume produit en l'année 1923, période correspondante la plus rapprochée.

7.—Énergie électrique produite durant les années 1921-1923, par provinces.

Provinces.	1,000 kilowatt-heures.			Provinces.	1,000 kilowatt-heures.		
	1921.	1922.	1923.		1921.	1922.	1923.
Ile du Pr.-Edouard.	1,271	1,368	1,431	Saskatchewan.....	54,295	57,624	60,090
Nouvelle-Ecosse....	34,330	36,910	41,848	Alberta.....	115,580	122,568	122,113
Nouv.-Brunswick..	30,351	37,009	37,521	Col. Britannique...	499,095	522,675	577,240
Québec.....	1,790,805	2,539,874	2,816,397	Yukon.....	8,927	8,637	11,358
Ontario.....	2,808,246	3,151,460	4,121,733	Totaux.....	5,614,132	6,740,750	8,099,192
Manitoba.....	271,232	262,625	309,461				

Énergie électrique.—Les compagnies productrices de force motrice et d'éclairage électrique sont placées sous le contrôle gouvernemental par la loi de l'inspection de l'électricité de 1907 (6-7 Edouard VII, c. 14) et la production de l'énergie électrique destinée à l'exportation est réglementée par la loi sur l'exportation des fluides et de l'électricité de 1907 (6-7 Edouard VII, c. 16). L'application de ces deux lois était du ressort du ministère du Revenu de l'Intérieur jusqu'au premier septembre 1918, mais par arrêté ministériel du 3 juin 1918, ces attributions furent transférées au ministère du Commerce. Les tableaux 8 et 9 se rapportent aux effets de ces lois. Les compagnies productrices de lumière électrique pour éclairage qui étaient au nombre de 398 en 1910, se sont élevées à 1,229 en 1924 (voir tableau 8) et l'exportation de courant électrique, restreinte à 538,331,425 kilowatt-heures en 1911 atteignait 1,400,231,340 kilowatt-heures en 1924.